



**Conseil Municipal du 26 janvier 2023
Procès-Verbal de séance**

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le conseil : **27**

En exercice : **27**

Présents à la séance : **22**

Convoqués le : **19 janvier 2023**

Présents : Patrice SAINSARD, Maria-Gabriela BOBAULT, Jean-Pierre TROTIN, Sophie DESFORGES, Jean-Marie ANNA, Gwladys SOTOCA, Jean-Paul ANNA, Virginie FLAUX, Benoît BERTIN, Bernard BOULEY, Bruno DEROUIN, Laurent DUCRUIT, Valérie MECHIN-QUENSIERRE, Amélie FERLAY, Julie ANDRE, Margaux PALFROY, Michel HOOG, Sylvie GRANGIER, Vincent DAMASIEWICZ, Marjorie FROGER, Juan MARTIN et Catherine ESTRADE, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir : Patrick DE BRABANDER, pouvoir à Benoît BERTIN ; Stéphanie DE BIASIO, pouvoir à Jean-Pierre TROTIN ; Xavier GORECKI, pouvoir à Julie ANDRE, Catherine BOSC BIERNE pouvoir à Vincent DAMASIEWICZ ; Violaine PAPI, pouvoir à Marjorie FROGER.

Secrétaire de séance : Maria-Gabriela BOBAULT

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Milly-la-Forêt se sont réunis au nombre de vingt-deux au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Patrice SAINSARD, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire demande si des élus ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances du 23 novembre et du 14 décembre 2022. Il rappelle que Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ avait transmis ses remarques sur le procès-verbal du 23 novembre 2022.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ attend que Madame la Conseillère PAPI, secrétaire de la séance du 23 novembre, valide la bonne prise en compte des modifications. Il propose de soumettre l'approbation du procès-verbal concerné à la fin de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 **est adopté à l'unanimité.**

Arrivée de Madame FERLAY à 20h39.

Madame la Conseillère ESTRADE s'interroge sur le coût du traiteur de la cérémonie des vœux du Maire et demande si cette prestation est réellement indispensable.

Monsieur le Maire répond que le coût de la prestation a été revu à la baisse et précise qu'il en sera de même pour l'ensemble des manifestations si les contraintes sont trop lourdes pour le budget.

Madame la Conseillère GRANGIER demande des précisions sur la prestation de Madame CHAINAY, psychologue intervenant au Square aux Enfants.

Madame l'Adjointe au Maire DESFORGES explique qu'elle observe les enfants dans l'environnement du Square et qu'elle peut également être amenée à intervenir auprès des parents en cas de nécessité.

Monsieur le Conseiller MARTIN souhaite connaître la fréquence des interventions.

Madame l'Adjointe au Maire DESFORGES explique que la psychologue n'est pas présente toutes les semaines mais ajoute qu'elle communiquera le nombre précis par mail aux membres du Conseil.

1- Signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT).

Monsieur le Maire explique que les annexes n'ayant pas été transmises avec la convocation, ce point est reporté.

Madame la Conseillère FROGER souhaite connaître la date de remise des annexes en version papier.

Le Directeur Général des Services répond qu'elles seront communiquées 8 jours avant la prochaine séance.

2- Fixation des tarifs des encarts publicitaires des « cahiers saisonniers »

Durant l'été 2022, le service communication de la Ville a réalisé un feuillet saisonnier intitulé « cahier d'été ». Ce document retraçait, en images, les derniers événements organisés à Milly-la-Forêt.

Les cahiers saisonniers ont vocation à être distribués 2 fois par an : en été et en hiver. Ils viennent compléter supports de communication déjà existants comme les bulletins municipaux réalisés 4 fois par an.

En raison de l'inflation et afin d'amortir le coût de leur fabrication, il est envisagé d'y insérer des encarts publicitaires, sur le même modèle que les annonces déjà existantes dans les bulletins municipaux.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Code	Format (en cm)	1 parution	2 parutions
A	9 x 6	120 €	240 €
B	12 x 4	100 €	200 €
C	9 x 4	80 €	160 €
C	6 x 4	60 €	120 €
Tarif forfaitaire pour la création ou la retouche d'un encart publicitaire			220 €

Après délibération, le Conseil municipal **décide à l'unanimité sans abstention :**

- **DE FIXER**, ainsi qu'il suit, les tarifs des encarts publicitaires des cahiers saisonniers :

Code	Format (en cm)	1 parution	2 parutions
A	9 x 6	120 €	240 €
B	12 x 4	100 €	200 €
C	9 x 4	80 €	160 €
C	6 x 4	60 €	120 €
Tarif forfaitaire pour la création ou la retouche d'un encart publicitaire			220 €

- **DE DIRE** que les recettes seront inscrites au chapitre 75 du budget communal

3- Fixation des tarifs d'inscription à la Foire Saint-Pierre

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint au Maire TROTIN pour présenter ce point.

Monsieur l'Adjoint au Maire TROTIN rappelle que le Conseil Municipal avait fortement diminué les tarifs d'inscription à la Foire Saint-Pierre l'année dernière en raison du contexte épidémique et ce, afin de rendre l'évènement plus attractif.

Il explique que les tarifs soumis à l'approbation du Conseil Municipal sont plus élevés que ceux fixés en 2022 mais restent inférieurs aux tarifs fixés en 2021.

Il rappelle que depuis plusieurs années, les commerçants milliacois bénéficient d'un tarif d'inscription plus avantageux pour la location d'un stand. Afin d'attirer davantage d'artisans, il est proposé d'étendre ce tarif à tous les exposants situés sur le territoire intercommunal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer, ainsi qu'il suit, les droits d'inscription à la Foire Saint-Pierre :

	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2023</u>
Foire Saint Pierre			
Stands couverts (3m x 3m)	180,00 €	100,00 €	160,00 €
Commerçants milliaçois : 1 ^{er} stand	90,00 €	50,00 €	-
Commerçants et artisans dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées (1 ^{er} stand)	-	-	80,00 €
Supplément d'angle	26,00 €	14,50 €	20,00 €
Emplacement pour véhicule publicitaire	28.50 € le mètre linéaire	15,50 € le mètre linéaire	28,00 €
Emplacement à l'air libre (tarif par mètre linéaire)	22,00 €	12,00 €	20,00 €
Installation électrique	18,50 €	10,00 €	20,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Madame la Conseillère ESTRADÉ souhaite connaître le prix de location d'un barnum.

Monsieur l'Adjoint au Maire TROTIN répond que la location d'un barnum coûte 250 euros à la Ville.

Madame la Conseillère ESTRADÉ fait remarquer que si des exposants abîment les barnums loués par la Ville, le montant fixé pour la caution ne couvre pas l'intégralité du prix de location.

Monsieur l'Adjoint au Maire TROTIN indique que globalement, les exposants sont de plus en plus équipés et apportent leur propre stand. La Ville loue de moins de moins de barnums, ce qui est plus avantageux puisque cela lui permet de facturer essentiellement des mètres linéaires.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** (2 ABSTENTIONS de Madame FROGER et Madame PAPI (pouvoir à Madame FROGER)) de fixer ainsi qu'il suit les tarifs d'inscription à la Foire Saint-Pierre :

	<u>TARIFS</u>
Foire Saint Pierre	
Stands couverts (3m x 3m)	160,00 €
Commerçants et artisans dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées (1 ^{er} stand)	80,00 €
Supplément d'angle	20,00 €
Emplacement pour véhicule publicitaire	28,00 €
Emplacement à l'air libre (tarif par mètre linéaire)	20,00 €

Installation électrique	20,00 €
Caution	100,00 €

4- Retrait de la Commune d'Ollainville du SIARCE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Conseiller BOULEY pour présenter ce point.

Monsieur le Conseiller BOULEY rappelle que le SIARCE est un syndicat mixte qui a des compétences multiples et que la Commune de Milly-la-Forêt en fait partie depuis plusieurs années.

Il explique que depuis un an, le SIARCE est également compétent en matière de mobilité propre. Cette compétence se traduit notamment par l'installation de bornes de recharge électrique.

Il ajoute que le contexte de l'exercice de cette compétence est en train d'évoluer puisque le SMOYS (syndicat auquel le SIARCE est adhérent) va fusionner avec un autre syndicat situé en Seine-et-Marne pour développer son offre en matière de bornes de recharge électrique au sein du territoire.

Monsieur le Conseiller BOULEY poursuit en expliquant qu'au regard de ce nouveau contexte, le schéma directeur du SIARCE est bloqué. Il précise que la Commune d'Ollainville souhaite rapidement implanter des bornes électriques sur son territoire. Pour bénéficier de subventions, elle doit donc quitter le syndicat.

Monsieur le Conseiller BOULEY rappelle que le retrait d'Ollainville doit faire l'objet d'une délibération du SIARCE et de toutes les communes adhérentes. Il précise que le retrait sera définitivement acté par les Préfets de l'Essonne et de Seine et Marne.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité sans abstention :**

- **D'APPROUVER** le retrait de la Commune d'Ollainville du SIARCE
- **D'AUTORISER** le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète du Loiret et Messieurs les Préfets de l'Essonne et de Seine-et-Marne afin d'acter le retrait de la Commune d'Ollainville par la prise d'un arrêté inter préfectoral

5- Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et qu'il s'agit d'une étape importante pour la préparation du budget primitif.

Il indique que ce débat permet aux élus d'exprimer leur point de vue sur une politique budgétaire d'ensemble et constitue un moyen d'information du public sur les affaires communales et l'utilisation des impôts locaux, dotations et subventions allouées.

Monsieur le Maire explique que le rapport d'orientations budgétaires souligne les premiers effets du programme « Petites Villes de Demain » et la volonté de poursuivre la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissements, conformément aux engagements de campagne de la Majorité, pour faire en sorte que « *Milly-la-Forêt reste Milly-la-Forêt* », autrement dit un endroit où il fait bon vivre.

Monsieur le Maire rappelle les conséquences de la guerre en Ukraine comme l'inflation généralisée des prix, en particulier ceux de l'énergie, mais rappelle que ce rapport vise également à rassurer les habitants sur le maintien des taux d'imposition et la mise en place d'un quotient familial pour aider les familles les plus démunies à payer les factures de la cantine ou du périscolaire pour la rentrée scolaire 2023.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA pour présenter le les éléments du rapport.

Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA explique que le rapport d'orientations budgétaires présenté ce soir est similaire à celui présenté en décembre à l'exception de quelques actualisations sur les investissements 2023 et l'ajout en page 17 d'un comparatif 2021/2022 sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il propose de présenter en détail le comparatif 2021/2022 de la page 17 mais précise que les chiffres ne sont pas tous définitifs car la collectivité attend le retour de la trésorerie.

Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA explique qu'en section fonctionnement, le total des dépenses réelles s'élève à 7 177 647 euros. Ce montant se décompose comme suit : 2 179 893 euros pour les charges à caractère générale, 3 717 013 euros pour les salaires, 290 069 euros pour le fonds de péréquation communale, 539 039 euros pour les autres charges de gestion courante et 3357 euros de charges exceptionnelles.

Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA poursuit sa présentation avec les recettes réelles de fonctionnement dont le total s'élève à 6 868 770 euros. Ce montant se décompose de la manière suivante : 60 155 euros d'atténuation de charges, 577 743 euros de produits des services, 5 136 847 euros d'impôts et taxes, 939 654 euros de dotations, 138 407 euros d'autres produits de gestion courante et 15 346 euros de recettes exceptionnelles.

Il explique que la section de fonctionnement présente donc un résultat négatif de 308 877 euros mais qu'il convient de tenir compte du report de fonctionnement de 2020 sur 2021 qui était de 1101160 euros.

Concernant la section d'investissement, Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA explique que le total des dépenses réelles s'élève à 5 001 441 euros, soit : 157 024 euros d'immobilisations incorporelles, 1 677 789 euros d'immobilisations corporelles, 1 857 960 euros d'immobilisations en cours, 251 250 euros d'emprunts et dettes assimilées et 1 057 418 euros d'autres immobilisations financières.

Il poursuit la présentation de la section d'investissement avec les recettes, dont le total s'élève à 3 676 193 euros et explique que le détail est le suivant : 728 528 euros de subventions d'investissement, 2 712 074 euros d'emprunt et de dettes assimilées et 235 591 euros de dotations et fonds divers.

Il annonce que la section d'investissement présente donc un solde négatif de 1 325 248 euros, auquel s'ajoute le report d'investissement de 2020 sur 2021 qui s'élève à 2 444 180 euros.

Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA demande si des élus ont des observations à formuler sur cette partie.

Madame la Conseillère FROGER demande si l'augmentation relative aux salaires est liée aux différentes créations de poste.

Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA répond que cette augmentation est liée à l'augmentation du SMIC, du point d'indice, des cotisations relatives à la sécurité sociale et la retraite ainsi que les avancements d'échelon.

Il poursuit avec la présentation des investissements pour l'année 2023, à savoir : la Halle, dont la fin des travaux est estimée en octobre 2023, et rappelle que le reste à charge communal s'élève à 302 858 euros.

Il ajoute que la réhabilitation du Colombier est toujours planifiée en juillet 2023 avec un reste à charge de 120 000 euros pour la Ville, que la restauration de la Chapelle Saint-Blaise des Simples débutera en mars 2023 et qu'il n'y aura aucun reste à charge pour la Commune.

S'agissant de la création d'un espace santé en cœur de Ville, Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA répond que la Commune peut désormais déposer son dossier de financement auprès de l'ARS, de la CPAM ou encore de la MSA pour ouvrir un espace de santé rue Maillard, avec un reste à charge estimé à 0 euro pour la Ville.

Il poursuit en expliquant que la notification des marchés relatifs à la création d'une Maison des Arts et de l'Artisanat interviendra en décembre 2023 pour un montant de 725 000 euros à 500 000 euros de subventions.

Les études de faisabilité relatives à la création de circulations douces structurant l'axe Est/Ouest de la Ville seront achevées en décembre 2022, avec une information aux riverains en mai 2023 et un début des travaux en juin 2023 pour une durée de 3 mois et un coût de 500 000€. En contre partie, la commune devrait bénéficier d'une aide de 240 000 €.

Dans la continuité de la création d'un cheminement PMR sur les boulevards JOFFRE et FOCH, Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA explique que le boulevard du Général LECLERC sera repris sur toute sa longueur avec au passage la création de 19 nouvelles places de stationnement pour un coût global de 350 000 € financé par la Région et le Département pour un montant estimé de 225 000 €. Il rappelle que le début des travaux est prévu en septembre 2023.

Il indique qu'une aire de jeux destinée aux 12-16 ans sera également créée sur le terrain jouxtant la maison des associations, pour un coût estimé à 150 000 euros, financé en partie par la Région et le Département pour un montant d'environ 80 000 euros. Il ajoute que le début des travaux est prévu en septembre 2023.

Concernant la rénovation de l'éclairage public, Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA annonce que le budget global devrait s'élever à 1,2 millions d'euros avec un reste à charge pour la commune de l'ordre de 300 000 euros. Il ajoute que le début des travaux est prévu en décembre 2023.

Il précise que quelques projets ont été rajoutés depuis le précédent rapport, à savoir : l'amélioration des entrées de Ville qui s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, en lien avec le projet de la maison des Arts et de l'Artisanat. Il explique que ce projet vise à améliorer la signature visuelle sur les entrées de ville pour favoriser la découverte du patrimoine local et soutenir les commerces. Le budget est estimé à 150 000 € avec un reste à charge pour la commune de 75 000 €. Le début des travaux est prévu en avril 2023.

Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Marie ANNA rappelle que le plan pluriannuel de rénovation de toutes les écoles a débuté en 2022 et se poursuivra jusqu'en 2025 avec le changement des luminaires en éclairages LED encastrés dans des faux plafonds qui amélioreront l'acoustique, la peinture des murs, le changement des revêtements de sols à la fois pour des questions de confort des élèves, des enseignants et d'économie d'énergie (70 000 € TTC/an)

Il ajoute que la commune entend poursuivre la mise en œuvre de son plan « 100 arbres plantés » d'ici la fin du mandat et l'amélioration de notre cadre de vie avec notamment la rénovation et la pose de

nouveaux bancs dit « parisiens », de poubelles ou encore de distributeurs de sacs pour les déjections canines.

Il rappelle que la ville, après avoir loué une laveuse-décapeuse haute pression qui nous permet de nettoyer en profondeur les trottoirs, la Halle et les cheminements, s'est dotée d'une nouvelle balayeuse.

Monsieur le Maire demande si des élus ont des remarques à formuler sur cette présentation.

Madame la Conseillère FROGER fait remarquer que la restauration de la Chapelle débutera en mars, que la Halle sera toujours en travaux et s'interroge sur les impacts touristiques de ces chantiers.

Monsieur le Maire précise que l'extérieur de la Chapelle sera accessible et rappelle que le délai des travaux de la Halle s'est malheureusement allongé.

Madame la Conseillère FROGER demande s'il n'est pas envisageable de reporter les travaux de la Chapelle.

Madame la Conseillère FERLAY répond que les fresques sont très abîmées et qu'il devient urgent d'intervenir.

Madame la Conseillère FROGER répond que les fresques sont abîmées depuis plusieurs années déjà.

Madame la Conseillère FERLAY explique que ce n'est pas une raison pour ne pas intervenir.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la Chapelle vont s'étendre sur 3 ans pour vérifier que les travaux réalisés sont efficaces.

Monsieur le Conseiller BOULEY rappelle que la Chapelle est fermée plusieurs semaines dans l'année.

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT ajoute que des animations vont être organisées à l'extérieur de la Chapelle pour limiter les impacts de la fermeture du site.

Monsieur le Conseiller DEROUIN ajoute que les travées de la Halle sont également ouvertes au public au fur et à mesure de l'avancée.

Madame la Conseillère GRANGIER rappelle qu'il avait été initialement annoncé que les travaux pourraient prendre fin en juin.

Monsieur le Maire fait remarquer que les ouvriers sont soumis aux intempéries et que la météo n'a pas été très clémente.

Madame la Conseillère ESTRADE demande si la date de fin des travaux se précise.

Monsieur le Maire répond que les travaux devraient être terminés pour le mois d'octobre.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ indique que les éléments communiqués dans le rapport d'orientations budgétaires sont très incomplets, qu'ils empêchent d'avoir une vue d'ensemble qui permettrait un véritable débat d'orientations budgétaires. Il ajoute que l'emprunt de 5 millions d'euros permet une fuite en avant pour des investissements qui ne sont pas toujours utiles.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ ajoute que les membres de sa liste s'interrogent sur les conséquences d'un tel surendettement pour la Commune.

Monsieur le Maire répond que les remarques seront retranscrites dans le procès-verbal.

Madame la Conseillère ESTRADE fait remarquer que les charges de personnel correspondent à 57% des dépenses. Elle précise avoir conscience qu'un booster était nécessaire pour mettre en place de nombreux projets mais indique que ce montant représente 70% des recettes fiscales, ce qui est très important.

Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre de services ont été mis en place.

Madame la Conseillère ESTRADE ajoute que les charges énergétiques constituent également une grande inconnue. Elle ajoute que la Commune a bien fait de demander un crédit au cours des derniers mois car les taux actuels sont astronomiques et les crédits ne sont plus accordés.

Monsieur le Conseiller MARTIN souhaite que la source des chiffres cités aux pages 7,8,11 et 12 soit indiquée et suppose qu'il s'agit de l'INSEE. Il aimerait disposer des chiffres pour les communes de taille similaire.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait utiliser les chiffres des communes de même taille qui offrent les mêmes services.

Monsieur le Conseiller MARTIN explique que certains éléments sont intéressants à comparer pour avoir un ordre d'idées.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ précise que les membres de sa liste ne prennent pas acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Madame la Conseillère ESTRADE lui fait remarquer qu'il a eu lieu.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ rappelle qu'il a indiqué précédemment que les éléments fournis étaient très incomplets.

Monsieur le Conseiller BOULEY lui indique qu'il ne prend donc pas part au vote s'il estime que le débat n'a pas eu lieu.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ répond qu'il ne prend pas acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Directeur Général des Services répond que juridiquement, il faut voter pour, contre ou s'abstenir.

Monsieur le Maire demande s'il prend acte de la tenue du débat.

Madame la Conseillère FROGER répond qu'elle rejoint l'avis de Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ sur les éléments manquants mais précise qu'elle prend acte de la tenue du débat.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ répond que lors d'un débat d'orientations budgétaires, le Conseil Municipal doit prendre acte ou non de la tenue du débat. Il indique que la majorité peut raconter ce qu'elle veut puisqu'elle a déjà raconté beaucoup de choses inexactes et ajoute qu'il n'a pas de temps à perdre à ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal **PREND ACTE** (4 CONTRE de Monsieur DAMASIEWICZ, Madame BOSCH BIERNE (pouvoir à Monsieur DAMASIEWICZ), Madame GRANGIER et Monsieur HOOG) de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

Monsieur le Maire revient sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023.

Madame la Conseillère FROGER répond qu'elle a obtenu un retour de Madame la Conseillère PAPI et explique que cette dernière est tout à fait d'accord avec les deux observations formulées par Monsieur DAMASIEWICZ, qu'elle trouve très intéressantes et très judicieuses.

Monsieur le Conseiller MARTIN fait remarquer qu'une coquille s'est glissée sur le pourcentage en page 6 car il est écrit 8,2 € au lieu de 8,2%. Il ajoute qu'à la fin de la page, une faute est également présente dans l'intervention de Madame FROGER.

Monsieur le Maire en prend note.

Le Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Fin du CM à 21h12.

La secrétaire de séance,
Maria-Gabriela BOBAULT.



Le Maire,
Patrice SAINSARD.

